

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER

COMMUNE DE NOYERS SUR CHER

CONSULTATION PUBLIQUE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Relative au projet de réalisation d'un
sur la Commune de NOYERS SUR CHER,
présenté par le Conseil Départemental de Loir et Cher

Prescrite par Arrêté Préfectoral n° 41-2025-05-14-00002
de Monsieur Mathieu FRIMAT
pour le Directeur Départemental des Territoires de Loir et Cher,
par délégation

Ouverte pendant 92 jours consécutifs
du Mardi 10 Juin 2025 au Mardi 9 Septembre 2025

Commissaire Enquêteur Monsieur Roland LESSMEISTER
par Décision n° E 25000014 / 45 du 10 / 02 / 2025
de Monsieur Denis LACASSAGNE
Président Délégué du Tribunal Administratif d'ORLEANS



COMPTE RENDU DE LA 2ème REUNION PUBLIQUE
28 AOUT 2025 à 18h30

**Compte rendu de la 2^{ème} réunion publique
de la Consultation Parallélisée relative à
la Demande d'Autorisation Environnementale "Loi sur l'Eau"
pour la réalisation du giratoire des Martinières à Noyers sur Cher (41)**

- Date et lieu la réunion : 28 Aout 2025 - Salle Polyvalente de Noyers sur Cher
- Date du compte rendu du Commissaire Enquêteur : 29 Aout 2025
- Etaient présents à cette réunion publique, au titre des autorités, M. Patrick FELDNER Directeur Général Adjoint de l'Aménagement Durable du Territoire "Loir et Cher Durable", M. Alois CHARPENTIER Directeur Adjoint des Grands Projets du Conseil Départemental de Loir et Cher, M. Philippe SARTORI Maire de la Commune de Noyers sur Cher, M. Jean Jacques LELIEVRE 1^{er} Adjoint de la Commune de Noyers sur Cher.

Les techniciens chargés de la préparation de cette réunion et de l'assistance technique pour les réponses au public étaient M. Olivier VICTOURON et M. Gaétan HERNANDEZ du Service des Routes du Conseil Départemental de Loir et Cher.

- 12 personnes ont assisté à cette réunion publique.

Après l'ouverture de la séance à 18h30 par M. SARTORI, le Commissaire Enquêteur a rappelé au public la nécessité de participer réellement à la procédure de Consultation Parallélisée qui, jusqu'à présent n'avait recueilli aucune observation de la part du public.

Olivier VICTOURON, en charge du dossier pour le Conseil Départemental, a commenté les caractéristiques du projet dans sa composition, ses impacts et le phasage des travaux. Enfin, il a rappelé les questions qui avaient été abordées lors de la précédente réunion publique.

M. VICTOURON a ensuite répondu aux questions qui lui étaient posées.

- Les questions posées ont toutes obtenues une réponse et feront l'objet comme pour la 1^{ère} réunion publique de réponses écrites qui seront mises en ligne sur le site dédié à la consultation :
 - Quand débiteront les travaux ?
 - > Début de l'année 2006 pour une durée de 4 mois.
 - Le giratoire sera-t-il éclairé la nuit ?
 - > Non, comme tous les giratoires hors agglomération, toutefois la signalisation verticale et les peintures de marquage seront rétroréfléchissants. Des panneaux en amont du giratoire signaleront sa présence.
 - Par qui le projet est-il financé ?
 - > Le projet est entièrement financé par le département. La Commune de Noyers sur Cher a acquis à l'amiable les terrains nécessaires à la réalisation de cet aménagement et les a rétrocédés au département.
 - Les travaux seront-ils achevés pour les grands départs en vacances d'été ?
 - > Au regard de leur durée et de la période d'ouverture du chantier, ils ne devraient pas se dérouler au-delà du second trimestre.
 - La suppression du carrefour entre la RD976 et la VC19 et le CR39 ne risque-t-elle pas de gêner les marcheurs qui veulent franchir la départementale ?
 - > Le franchissement piéton sera difficile mais il est rappelé que le chemin de randonnée habituel franchit la départementale bien plus haut à la Haye Jallet ; un franchissement à hauteur du giratoire sera également bien plus prudent compte tenu de la réduction de vitesse des véhicules à cet endroit.

- La réunion s'est achevée à 19h15 faute de questions supplémentaires.